

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 10 juin 2025

Convocation : 02/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Roux Claude

Délibération : 2025-032

Objet : TOTAL ENERGIES – Projet éolien / Modifications à apporter au projet initial de promesse de bail emphytéotique et convention de servitudes.

Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, prend la parole sur ce point qu'il a examiné.

Il explique avoir étudié en détail la promesse de bail emphytéotique en détail avant sa signature par Madame le Maire et a fait part des quelques remarques et suggestions à Total Energies sur les points suivants :

- ✓ **Article 1 : Objet des présentes :** Nous souhaiterions que soit ajouté : «ainsi qu'à leurs accessoires, ci-après précisés, *qui constituent ainsi les options de cette promesse dont font partie intégrante les sept annexes jointes.* »
- ✓ **Article 9-1-1 :** Modifier : « ...le seul titulaire des constructions qu'il a la faculté. ».
- ✓ **Article 9-1-2 :** Modalités de mise en œuvre de la prorogation automatique : Il est mentionné la présence d'un « locataire » : pouvez-vous nous apporter des précisions ?
- ✓ **Article 9-1-3 :** Au troisième paragraphe, pourriez-vous préciser en fin de phrase : ...*expert agricole désigné d'un commun accord par les parties, aux frais du Bénéficiaire.*
- ✓ **Article 9-1-7 :** Dernière ligne, en haut de la page 12 : il est évoqué une substitution sans que soit défini de quoi ou de qui et à laquelle nous ne pouvons nous opposer : merci de clarifier ce point.
- ✓ **Article 9-2 :** Servitudes : Il semble qu'il y ait une erreur de chiffrage de cet article.
- ✓ **Article 11-1 : Substitution de bénéficiaire :** Nous souhaiterions que le texte de cette clause soit modifié comme suit : Remplacer les premières lignes par : *Pour le cas où le Bénéficiaire souhaiterait se substituer une autre Société commerciale, il devra en informer préalablement le Propriétaire et cette substitution ne pourra avoir lieu qu'avec l'agrément de ce dernier.* Jusqu'à : « En ce cas de substitution, agréée par le Propriétaire, en est informé La personne substituée est tenue de reprendreoption ultérieure de sa part. »
- ✓ Puis ajouter : *Dans ce cas, le Bénéficiaire Total Energies sera garant solidaire de l'exécution des obligations du présent contrat par cette nouvelle société, choisie par lui. En cas de défaillance de cette nouvelle société, le Bénéficiaire Total Energies devra ainsi remplir les obligations souscrites au titre des présentes et ce, à première requête motivée du Propriétaire, adressée par LRAR.*

Après avoir ouï l'exposé, l'Assemblée délibérante,

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 12 juin 2025.

- **APPROUVE** les remarques et suggestions à apporter au projet de promesse de bail emphytéotique et **CHARGE** Madame le Maire ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, à faire apporter les remarques et suggestions transmises au projet de promesse de bail emphytéotique,
- **ACCEPTE** que les réponses formulées par Total Energies aux interrogations formulées soient validées par Monsieur ROUX, Adjoint au Maire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique modifiée.

ADOPTÉ :
12 voix pour
1 abstention
00 voix contre

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT

Le secrétaire de séance,
Claude ROUX

